

## Etude sur l'analyse des chaînes des valeurs de la filière du riz et les opportunités d'emploi en Mauritanie

### Synthèse des principaux résultats et recommandations

#### ❖ CONTEXTE

En Mauritanie, la croissance ne s'est pas suffisamment accompagnée de création d'emplois, à l'instar de la plupart des économies africaines. Plusieurs facteurs explicatifs en sont invoqués parmi lesquels on peut citer : le déficit de compétitivité, la faible diversification des productions, la faiblesse de la transformation et l'inadéquation de la formation aux besoins du marché du travail.

Dans ce cadre, le CSLP III (2011-2015) retient le secteur rural comme prioritaire et accorde une place fondamentale à la promotion de l'emploi et l'auto-emploi, notamment des jeunes et des femmes, dans les secteurs porteurs d'une croissance favorable aux pauvres, notamment au niveau rural (agriculture et élevage).

Dans cette optique, le CMAP a réalisé une étude d'analyse des chaînes de valeurs liées à l'agriculture et l'élevage, notamment pour les filières du riz et de la viande rouge. Les recommandations d'une telle analyse peuvent contribuer à accroître l'avantage comparatif de ces filières en optimisant la répartition du potentiel de valeur ajoutée entre les producteurs, les transformateurs, les spécialistes en commercialisation, les entreprises de services alimentaires et les détaillants tout en contribuant à accroître le potentiel de promotion de l'entreprenariat et de la création d'emplois au niveau rural.

L'objectif global de cette étude consiste en une analyse de la chaîne des valeurs des filières du riz, en attirant l'attention sur la nécessité d'adopter une approche basée sur le développement local pour faire face au défi de l'emploi et générer des revenus.

Les objectifs spécifiques de cette étude comprennent notamment :

- ✓ Analyser les contraintes et les opportunités de développement de ces filières en Mauritanie,
- ✓ Analyser les différents maillons de la chaîne des valeurs (production, transformation, stockage, transport, distribution) pour ces filières,
- ✓ Analyser la compétitivité de ces filières,
- ✓ Analyser l'impact des chaînes de valeurs en termes de création d'emplois (y compris, au niveau des fournitures d'intrants et des prestations de services y afférant), etc.

Parmi les résultats attendus de cette étude, on peut notamment citer les suivants :

- Les opportunités de croissance génératrice d'emploi et les possibilités de développement associées aux produits et services liés à ces filières sont identifiées ;
- La compréhension du rôle des chaînes de valeur dans la promotion d'un développement durable et inclusif est améliorée,
- Les chaînes de valeur de ces filières sont améliorées et leur potentiel d'emploi est accru, etc.



## ❖ PRINCIPAUX RESULTATS

L'étude a montré que :

- La filière riz en Mauritanie a suivi un cheminement marqué, au cours des 2 dernières décennies, par deux grandes étapes : (ii) (1992-2008) : Une **étape de réalisme** pendant laquelle des politiques de désengagement de l'Etat et de libéralisation des activités essentielles de la filière ont été mises en œuvre ; et (iii) (2008-2013) : Une étape de **reprise en main** du rôle moteur de l'Etat fortement exprimée ;
- L'investissement dans l'irrigation était estimé à plus de 87 milliards d'ouguiyas consacrés à l'irrigation au cours de la période 1977- 2013, dont 42 milliards d'ouguiya pour 49.930 hectares d'aménagements hydro-agricoles entre 1977 et 1998, puis divers programmes d'irrigation (PDIAM I et II, et financements additionnels PDIAM, PGIRE sur financement IDA, le PAHABO sur financement conjoint BID/FAD, l'appui à l'UNCACEM sur financement de la RFA et le budget d'investissement de la DAR) ;
- Depuis 2010 l'on assiste par contre à une scission de la filière en deux sous-filières (production locale et importation) dont la première est segmentée à travers deux types d'exploitations (familiale axée essentiellement sur l'autosuffisance alimentaire dans la zone de la moyenne et haute vallée et industrielle privée, surtout au Trarza) ;
- Rentabilité au niveau du producteur : Pour une exploitation moyenne de 20 ha, le bénéfice apparent par campagne est d'environ 3 142 100 UM. En double culture, il atteindrait 6 284 200UM. Même pour ceux qui s'imposent une discipline budgétaire et sont prêts à mettre de côté les montants relatifs aux dotations aux amortissements et les frais de gestion, ils auraient un bénéfice net de 77 105 UM/ha, soit pour 20 ha en double culture un revenu annuel net de 3 084 200 UM ;
- Rentabilité au niveau de l'usinier : le différentiel de prix entre le kg de paddy (95UM) et le kg usiné (195UM) est un bon indicateur de la rentabilité de l'usinage ; Avec un taux d'usinage de

58%, le bénéfice net de l'usinier serait d'environ 15 UM/kg ;

- Estimation de la valeur de la filière en 2012 : La valeur totale de la filière en 2012 est estimée à 63.735.799.500 UM, dont 43.764.127.000 UM pour la sous-filière importation (soit 68,66%) et 19.971.672.500 UM pour la sous-filière de production locale (soit 31,34%) ;
- Répartition de la valeur de la filière en 2012 entre les différents acteurs : Les producteurs avec seulement 6,32%, derrière les usiniers (6,83%), l'Etat (11,46%), le groupe des commerçants (13,35%), les prestataires de services divers (13,40%) et enfin les fournisseurs de riz importés (48,64%).
- Les trois maillons de chaîne de valeurs (production, transformation et commercialisation), entretiennent 72 58 emplois, auxquels s'ajoutent ceux créés par la SONIMEX, la SNAAT et les 185 emplois suite à l'insertion des diplômés à M'pourrié ;

## ❖ CONCLUSIONS ET

### RECOMMANDATIONS

Parmi les recommandations stratégiques, plusieurs dimensions ont été envisagées comme suit.

#### Financement de la filière

- Il ya lieu de procéder à une revue des dépenses publiques (Etat et ses PTFs) et des investissements privés dans la filière ;
- Les activités inscrites dans la SNDR devront être financées par les fonds publics en ce qui concerne les appuis en conseil agricole et en organisation des producteurs, par les fonds en provenance des Institutions Financières Internationales et par les contributions directes des opérateurs nationaux à travers le système bancaire national ;
- S'agissant des producteurs, les systèmes de microcrédit pourraient permettre l'acquisition des intrants agricoles et l'acquisition des équipements : un système adapté du



warrantage ou **crédit stockage** pourra être mis en place;

- **un Fonds de Développement de la Riziculture (FDR)** pourrait être créé pour gérer les fonds prélevés sur les importations et assurer la mise en place des stocks de sécurité régulateurs;

### Structuration de la filière

- Il y a lieu de mettre en place rapidement les cadres de concertation de la filière tels que prévus dans la SDSR afin de promouvoir un développement durable de la filière,
- Il y a lieu de mettre fin à la dichotomie actuelle entre la sous-filière production locale et la sous-filière importation, dans la perspective d'une occupation progressive de parts de plus en plus importantes de marchés par la sous-filière production nationale; cette approche passe nécessairement par la mise en place rapide d'un **mécanisme d'intégration** des deux segments de la sous-filière production locale constitués par les périmètres privés et les petites exploitations familiales;
- L'Interprofession doit veiller, à travers ses différentes concertations et la fixation périodiques des prix (paddy, riz blanchi et autres produits dérivés) au maintien des bonnes pratiques et à la saine concurrence pour la préservation d'une filière compétitive du riz ;

### Caractérisation de la chaîne des valeurs de la filière

- Il y a lieu d'établir des plans d'actions mettant en exergue les besoins en investissements des différents maillons de la chaîne de valeurs;
- Il faut formuler clairement les rôles dévolus aux différents opérateurs publics et privés de la filière ;
- Il est utile de favoriser la continuité des services des opérateurs publics déjà engagés dans la filière et leur donner les moyens d'action requis conformément à leurs lettres de mission respectives.

### Maillon de la production

- **Au niveau de l'outil de production :**

prendre les dispositions nécessaires afin d'améliorer la qualité des aménagements, de réduire leurs coûts et d'en améliorer la durabilité à travers : (i) l'élaboration de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux des bassins de production rizicoles ; (ii) une programmation pluriannuelle des aménagements basées sur des données techniques fiables sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau et en terres, des bénéficiaires motivés, intéressés et disposés à contribuer financièrement et physiquement aux phases de préparation , d'exécution et de mise en valeur des projets ; (iii) favoriser l'émergence d'opérateurs techniques professionnels privés et publics dans les domaines des études et des travaux ; (iv) élaborer et mettre en œuvre des normes d'aménagement fiables et permettant d'améliorer la durabilité des aménagements ; (v) favoriser la mobilisation des financements publics et privés dans le cadre de partenariats publics privés (PPP) gagnants- gagnants (vi) mettre en place une politique foncière permettant l'accès responsable à la propriété des exploitants, mais permettant également de protéger ces derniers contre les abus des opérateurs d'octroi de crédits agricoles ; et (vii) inscrire l'évolution des aménagements dans la vision stratégique de l'OMVS à l'horizon 2025 ;

- **Au niveau de la mise en valeur :** promouvoir les mesures appropriées afin d'assurer l'accroissement des productions à travers : (i) une meilleure maîtrise de l'itinéraire technique et une véritable professionnalisation des agriculteurs en vue d'accroître les rendement et les taux d'intensité culturale; (ii) la réduction des charges d'exploitation à travers une réduction des coûts de l'eau (électrification rurale, matériel d'exhaure adapté, meilleure gestion de l'eau à tous les niveaux) ; (iii) une durabilité et une meilleure fonctionnalité des services d'appui (des structures de recherche / vulgarisation/ formation opérationnelles, un système de crédit agricole adapté à tous les besoins de la filière; des intrants de qualité disponibles en quantité au moment requis et à des prix acceptables ; des opérateurs professionnels stables et disponibles à proximité pour les opérations de préparation de sol, de réhabilitation des ouvrages et de récolte et

des structures efficaces de lutte contre les ennemis des cultures) ; (iv) la redynamisation des structures techniques du MDR en charge de la filière (DAR, SONADER, délégations régionales, CNRADA, ENFVA et SNAAT) à travers des audits institutionnels de ces structures, la définition de leurs missions respectives et la mobilisation des moyens requis à court, moyen et long termes pour assumer ces missions et (v) la révision des politiques de subvention en cours pour mieux en assurer l'efficacité et la durabilité;

- **En matière de Recherche et développement :**

- ✓ la mise à disposition de variétés plus performantes adaptées aux conditions locales d'exploitation et aussi à travers un transfert effectif des innovations en milieu rural ;
- ✓ Outre la fourniture de semences de base, la recherche doit être renforcée pour : (i) la mise à disposition de variétés à haut rendement et des itinéraires techniques adaptés, (ii) la détermination de la dose de fertilisants minéraux selon la situation pédologique de chaque zone de production et (iii) l'introduction de nouvelles pratiques culturales innovantes en association avec la riziculture ;

**Maillon de la transformation**

Les recommandations suivantes

sont formulées:

- Etendre l'expérience de Rosso au Haut-fleuve avec deux pôles possibles autour de Kaédi et de Boghé ;
- **En matière de développement des capacités de transformation:**
  - ✓ promouvoir le partenariat public/privé pour mettre en synergie les producteurs, les transformateurs et le système bancaire sous la coordination du MDR et le contrôle de l'interprofession ;
  - ✓ En particulier, on doit envisager la mise en place d'un **système de transformation composé d'unités plus importantes** avec des opérateurs privés qui bénéficieront d'un appui financier initial dans le cadre de projets ;

- ✓ Dans ces projets qui pourront être initiés par le MDR, des **relations contractuelles** pourront être établies entre trois (3) opérateurs. Il s'agit :

- De **l'usinier** qui indiquera la variété de riz et la qualité du paddy dont il a besoin sa clientèle afin que le dispositif de production de semences sélectionnées puisse répondre dans les délais, en qualité et en quantité ;
- Des **producteurs** qui devront produire du paddy conformément aux exigences du transformateur dans le cadre d'un contrat ;
- Des **producteurs multiplicateurs de semences sélectionnées** qui devront mettre à la disposition des producteurs, le type de semences demandé par le transformateur ;

**Maillon de la commercialisation**

- Avec l'augmentation de la production locale et en vue d'en assurer la protection contre la concurrence du riz importé, on peut envisager une augmentation modulée des droits de douanes sur le riz importé en fonction de l'évolution des quantités produites localement;
- **En matière d'appui à la valorisation du riz local :**
  - ✓ La commercialisation pourra s'appuyer d'une part sur les importateurs actuels à qui sera réservé la production des usines à travers une substitution progressive de leurs volumes importés par le riz produit localement et d'autre part par la mise à contribution de leurs réseaux de distribution ;
  - ✓ La promotion de la qualité du riz produit localement sera engagée grâce à des opérations de grande envergure à travers les mass médias et des journées promotionnelles ;
  - ✓ Un mécanisme sera mis en place (traçabilité de la sacherie) pour la reconnaissance et la protection de l'origine du riz local auprès du consommateur, etc.

